

Veau
élevé en
FRANCE



Comment s'engager ?

INTERBEV
délègue
aux entreprises
de la filière
cette signature
lorsqu'elles
s'engagent à :

- ✓ Respecter le règlement technique du logo "Veau élevé en France"
- ✓ Appliquer sa charte graphique
- ✓ Mettre en place les procédures de traçabilité permettant de vérifier la véracité de cette mention d'origine
- ✓ Accepter les contrôles des administrations compétentes*

Etape 1 :

Les entreprises qui souhaitent utiliser la signature "Veau élevé en France" adressent à INTERBEV le formulaire d'engagement dûment rempli et signé, accompagné, pour information, des documents de communication sur lesquels sera présent ce logo. (voir adresse d'INTERBEV en bas de page)

Etape 2 :

Après réception et validation du dossier, INTERBEV enregistre l'entreprise en lui attribuant un numéro d'engagement (numéro EF XXXX).

Etape 3 :

Un récépissé d'engagement est retourné à l'opérateur.

** Le contrôle des informations sur les origines nationales sont du domaine des contrôles diligentés par la DGCCRF.*

Tous ces documents
sont disponibles sur le site internet :
www.interbev.fr (rubrique : segmentation et étiquetage / origine)